

MAIRIE D'ANAIS

PROCES-VERBAL

DE LA

Séance du Conseil Municipal

Session ordinaire

du 08 02 2024

Séance du Conseil Municipal
du 08 Février 2024

L'an deux mil vingt-quatre, le 08 février à vingt heures, les membres du Conseil Municipal se sont réunis, en session ordinaire. La séance s'est déroulée dans la salle du Conseil à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD, Maire, à la suite de sa convocation adressée le 02/02/2024.

Présents :

Messieurs : AUPETIT Philippe – GILLET Serge - GIRAUD-BERNARD Éric - HAMON Vincent - MORANGE Alain - MOUNIER Thomas.

Mesdames : DUMAS Bernadette - PELOQUIN Josiane - PRESSET Ghislaine

Absents excusés : **Mr PUJOL Vincent a donné procuration à Mr GIRAUD-BERNARD Éric**

Absents : **Mr CHARBONNIER Dimitri**

Secrétaire de séance : **Mr HAMON Vincent**

Monsieur Éric GIRAUD-BERNARD Maire ouvre la séance à 20H00, le quorum étant atteint.

Le Procès-Verbal de la séance du jeudi 18 janvier 2024 est approuvé à l'unanimité par les membres du Conseil.

Monsieur le Maire demande au Conseil d'ajouter à l'ordre du jour les points suivants :

- Participation SIVOS ATAV
- Aménagement de la traversée de Churet

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité.

- **Adhésion ATD 16 – Géo 16 DICT (D2024002)**

Mr le Maire informe le Conseil Municipal que le module informatique « Géo16DICT » est un outil de gestion des réponses aux déclarations de travaux (DT/DICT) situés à proximité de réseaux ou canalisations incluant notamment : l'assistance des utilisateurs à l'exploitation des logiciels, la formation aux logiciels, la télémaintenance, la participation aux clubs utilisateurs et l'envoi de documentations et de listes de diffusion. Cette plateforme regroupe les plans de recollement de tous les réseaux et peut être interrogée en cas de fuite.

Mr le Maire précise que cette mission optionnelle sera exercée selon les dispositions et conditions énoncées dans les statuts et le règlement intérieur de l'ATD16, prévoyant un délai de préavis de deux années civiles pleines.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité d'adhérer à cette prestation.

- **Subvention 2024 : TEAM ANAIS CYCLISME (D2024003)**

Monsieur MOUNIER Thomas ayant des intérêts dans cette délibération quitte la salle.

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'association Team Anais Cyclisme qui dans le cadre de sa manifestation « LA PAUL POUX » organisée le samedi 27 avril 2024 pour sa 8^{ème} édition, demande une subvention à la municipalité. Monsieur le Maire propose d'accorder une subvention pour l'organisation de cette manifestation.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser une subvention d'un montant total de 3 500,00€ à l'association Team Cycliste Anais.

- **Subvention 2024 : ARC ATHLÉTISME (D2024004)**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de demande de subvention de l'association communale ARC ATHLÉTISME et demande au Conseil Municipal de se prononcer.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de verser une subvention d'un montant total de 750.00€ à l'association ARC ATHLÉTISME pour l'année 2024.

- **Révision loyer bail commercial AMIL EVENT'S (D2024005)**

Monsieur MOUNIER Thomas ayant des intérêts dans cette délibération quitte la salle.

Monsieur le Maire explique que suite à la signature du bail commercial avec la société AMIL EVENT pour une durée de neuf ans, le Conseil Municipal peut revaloriser le loyer tous les trois ans suivant l'indice trimestriel des loyers commerciaux conformément à l'article 6 du bail.

Après en avoir débattu, le conseil municipal à l'unanimité des membres présents décide de ne pas revaloriser le loyer du bail commercial avec la société AMIL EVENT au regard des travaux nécessaires dans le local loué. En conséquence le prix du loyer pour la période du 01/01/2024 au 31/12/2026 sera toujours fixé à 200,00€ par mois.

- **Création CDD agent technique principal de 2^{ème} classe (D2024006)**

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'au regard du travail à effectuer au sein de la cantine scolaire, il convient de recruter en contrat à durée déterminée, un agent au grade d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe, avec un contrat de 32 heures hebdomadaires à compter du 4 mars 2024 jusqu'au 31 juillet 2024.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal acceptent à l'unanimité.

- **Participation SIVOS ATAV (D2024007)**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il est nécessaire de verser au SIVOS ATAV un acompte pour le 1^{er} trimestre 2024. La somme de 15 487,50€ devra être inscrite au Budget Principal 2024 de la commune au compte 657358.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de valider l'acompte d'un montant de 15 487,50€ au SIVOS ATAV.

- **Aménagement de la traversée de Churet (D2024008)**

Monsieur le Maire expose qu'une réunion de présentation du projet d'aménagement de la traversée de Churet a eu lieu le 07/02/2024 avec le cabinet BETG, le Conseil Départemental (Mme RIVIERE Martine), l'ADA d'Aigre (Mr SCORCIONE Patrick et Mr BOURUT Stéphane), ainsi que les

représentants de la commune d'Anais (Mr GIRAUD-BERNARD Éric, Mr MORANGE Alain et Mr GILLET Serge).

Mr le Maire souhaite que le conseil municipal valide le projet de l'aménagement de la traversée de Churet en prenant acte des impératifs de désimpermealisation du projet hors chaussée.

De plus Monsieur le Maire explique :

- Que la Commune souhaite réaliser un effacement des réseaux publics de distribution d'électricité.
- Que la Commune souhaite réaliser un effacement des réseaux de communications électroniques.
- Que ces travaux seront réalisés dans le cadre de la convention « Environnement-Cadre de Vie » du Comité d'Effacement des réseaux.
- Que l'effacement des réseaux de communications électroniques correspond aux travaux de génie civil, c'est à dire les tranchées, les surlargeurs de tranchées, la pose des fourreaux, la fourniture et la pose des chambres de tirage ainsi qu'au câblage et aux raccordements des usagers.
- Que la Commune, par délibération du 23 septembre 2002, a transféré au SDEG 16 la maîtrise d'ouvrage des travaux d'effacement des réseaux de communications électroniques et a décidé de mutualiser les redevances d'occupation du domaine public communal pour les réseaux d'électricité et de communications électroniques au SDEG 16.

Après en avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident à l'unanimité de donner pouvoir au Maire sur le projet de réalisation de l'aménagement de la traversée de Churet.

- **Questions Diverses**

- Date pour la préparation du budget : 27/02/2024.
- École : aménagements prévus (volets, aération du sol, radiateurs)
- Travaux de voirie :
 - Route des Rivauds (ARE TP) ;
 - Impasse des Vergers (BERNARD TP) ;
 - Rue de l'Étang (BERNARD TP) ;

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22H30.